



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**
Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*02



Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement
Ce formulaire complet sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
16/01/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

CREATION D'UNE RESIDENCE DE VILLAS INDIVIDUELLES D'HABITATION

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **FREDERIC**

Prénom

Max

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

N° 33

Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs
phases, lorsque l'opération couvre un terrain d'assiette d'une
superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares
et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet

Création d'un lotissement de 26 lots destinés à la construction de maisons individuelles.

Création d'une voirie permettant de desservir 26 lots à bâtir pour la construction de villas individuelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase de réalisation

Phase 1 : défrichage et terrassement de la voirie et des plates-formes de construction par lots.
Phase 2 : pose des réseaux de viabilisation et pluvial avec un bassin de rétention.
Phase 3 : enrobée de la voirie en bitume et béton ainsi que les trottoirs et pose de l'éclairage public.
L'ensemble des travaux sont prévus sur une période de 12 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La résidence permettra la création de 26 logements d'habitation principale sous forme de villas individuelles.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement déposée à l'ONF le 12/12/2014

Demande de permis d'aménager auprès de la commune du GOSIER N° PA 971 113 14 G0003

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - précisez les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie totale de l'emprise du terrain	70 450 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieudit : DELEGUE

97190 LE GOSIER

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Coordonnées géographiques¹ Long. 61° 47' 30" Lat. 16° 23' 40"

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Long. ° ' " Lat. ° ' "

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est lié à la création de la voirie d'accès et à la création des lots à bâtir.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est en friche et non bâti à ce jour.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols approuvé le 07/02/1991
Les dispositions de la ZONE I NB sont applicables à la parcelle.
Le COS étant de 0.10, la surface de plancher totale est de 7 045 m².

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

	☐	☒	dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?
	☐	☒	dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?
	☐	☒	dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?
	☐	☒	si oui, est-il prescrit ou approuvé ?
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS DE GOSIER PAR ARRETE PREFECTORAL 2008 235 AD ¼ DU 3 Mars 2008	☐	☒	dans un site ou sur des sols pollués ?
	☐	☒	dans une zone de répartition des eaux ?
	☐	☒	dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?
	☐	☒	dans un site inscrit ou classé ?
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

Lequel et à quelle distance ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	OUI		Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒		
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒		
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒		
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒		
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒		
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒		
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒		

Compte tenu que le projet ne présente aucun enjeu environnemental visé par toutes les questions de ce formulaire mis à part que le PPRN du GOSIER a identifié des risques naturels liés à notre département dont deux liés au terrain, à savoir le risque d'inondation qui ne concerne que la partie basse du terrain où se trouvera la voirie d'accès le long de laquelle sera placé une canalisation pluviale de diamètre 1000 pour prévenir ce problème et les mouvements de terrain qui concerne les zones en pente dont la plus grande partie seront conservées en l'état avec une zone boisée protégée de 27 214 m².

Le lotissement ne nécessite donc que le défrichage de 31 280 m² se situant pour la plus grande partie sur un plateau au sommet de la parcelle sachant que le terrain représente 70 450 m² d'emprise totale en comptant la surface non boisée de 11 896 m².

De plus ce lotissement ne prévoit que la création de 26 lots à bâtir pour construire 26 villas individuelles sur une surface totale de 70 450 m², ce qui représente une faible densité de logements équivalente à celle qui se trouve déjà autour du projet.

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

7. Auto-évaluation (facultatif)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ X

Si oui, décrivez lesquels :

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ X

Si oui, décrivez lesquelles :

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
X	1 L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
X	2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
X	3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
	4 Un plan du projet <u>ou</u> pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 9°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
X	5 Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 9°, 10°, 18°, 28° a) et b), dernières datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

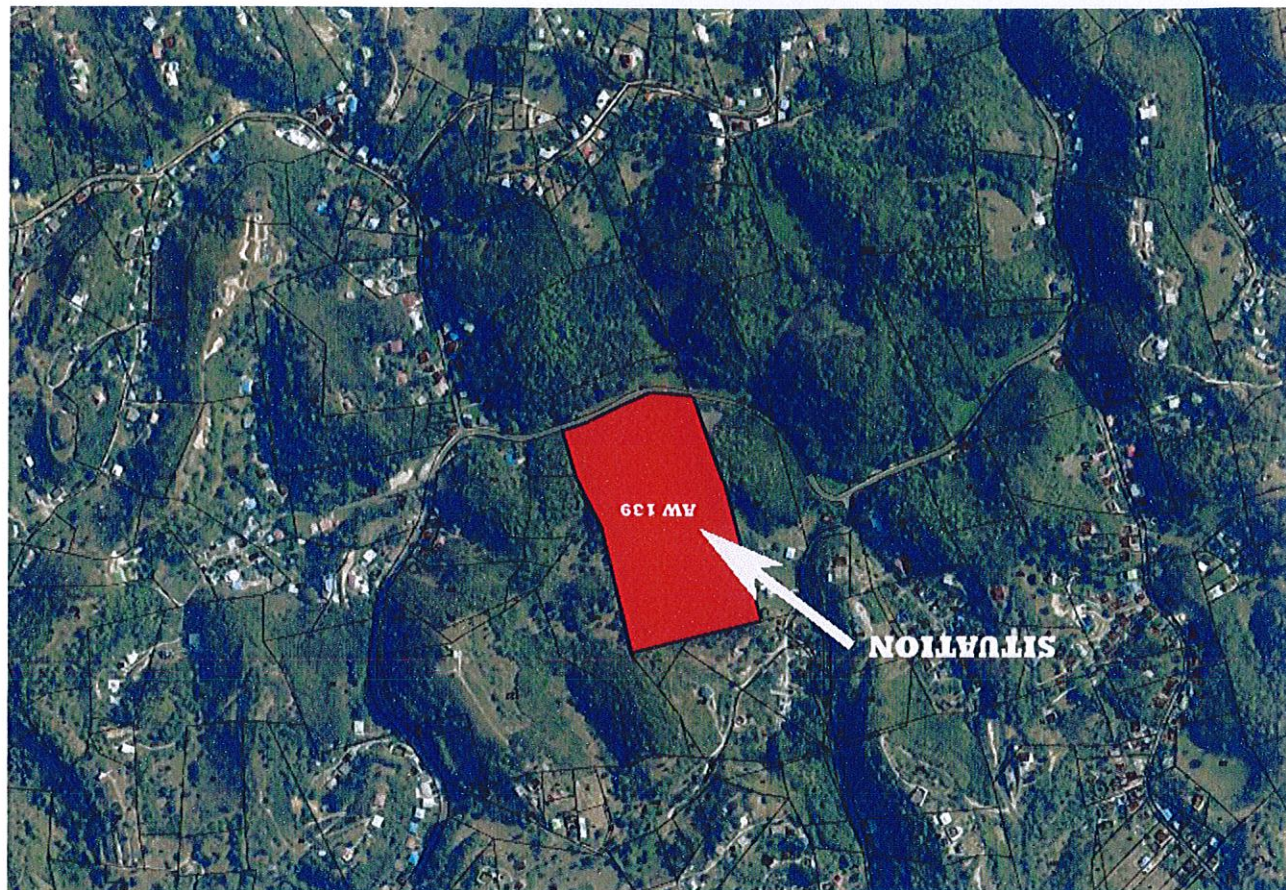
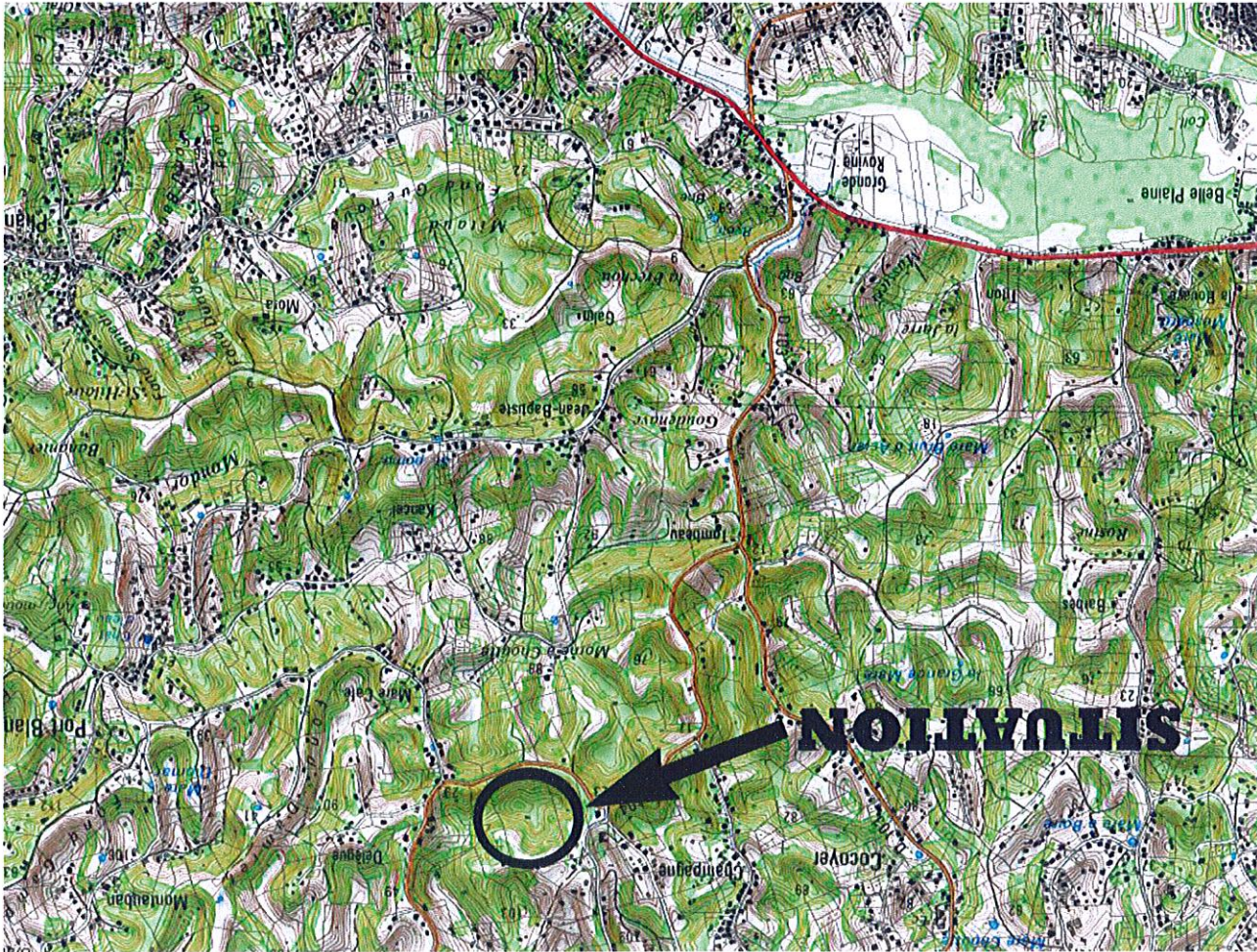
Fait à

Signature

Bar. Nathaniel
15 January 2015

[Signature]

SITUATION TERRAIN
Lien dit : DELEGUE 97190 LE GOSIER
Référence cadastrale : AW 139



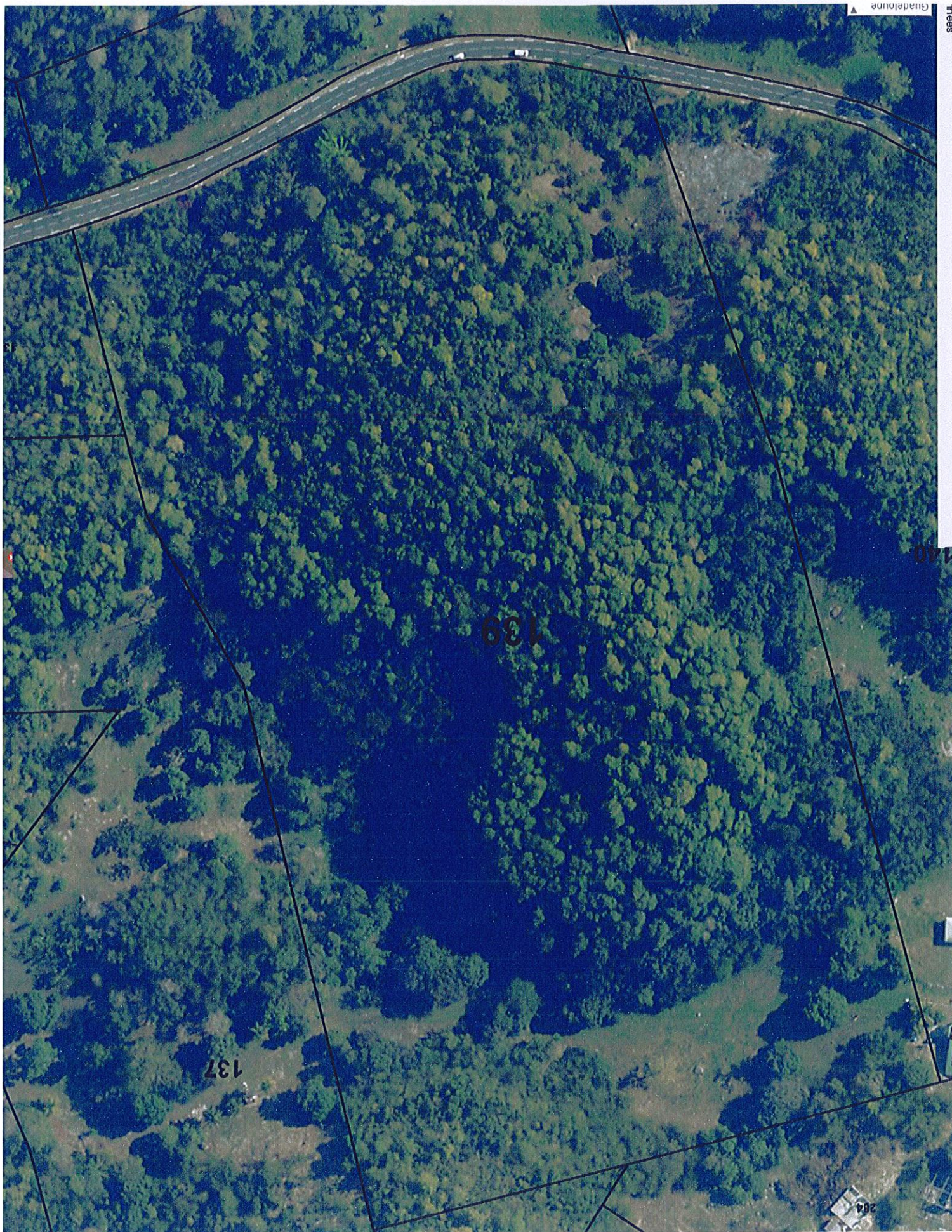


Photo de loin : vue satellite

PA7

PHOTOS DE PRES

Prise de vues des photos

PA 6

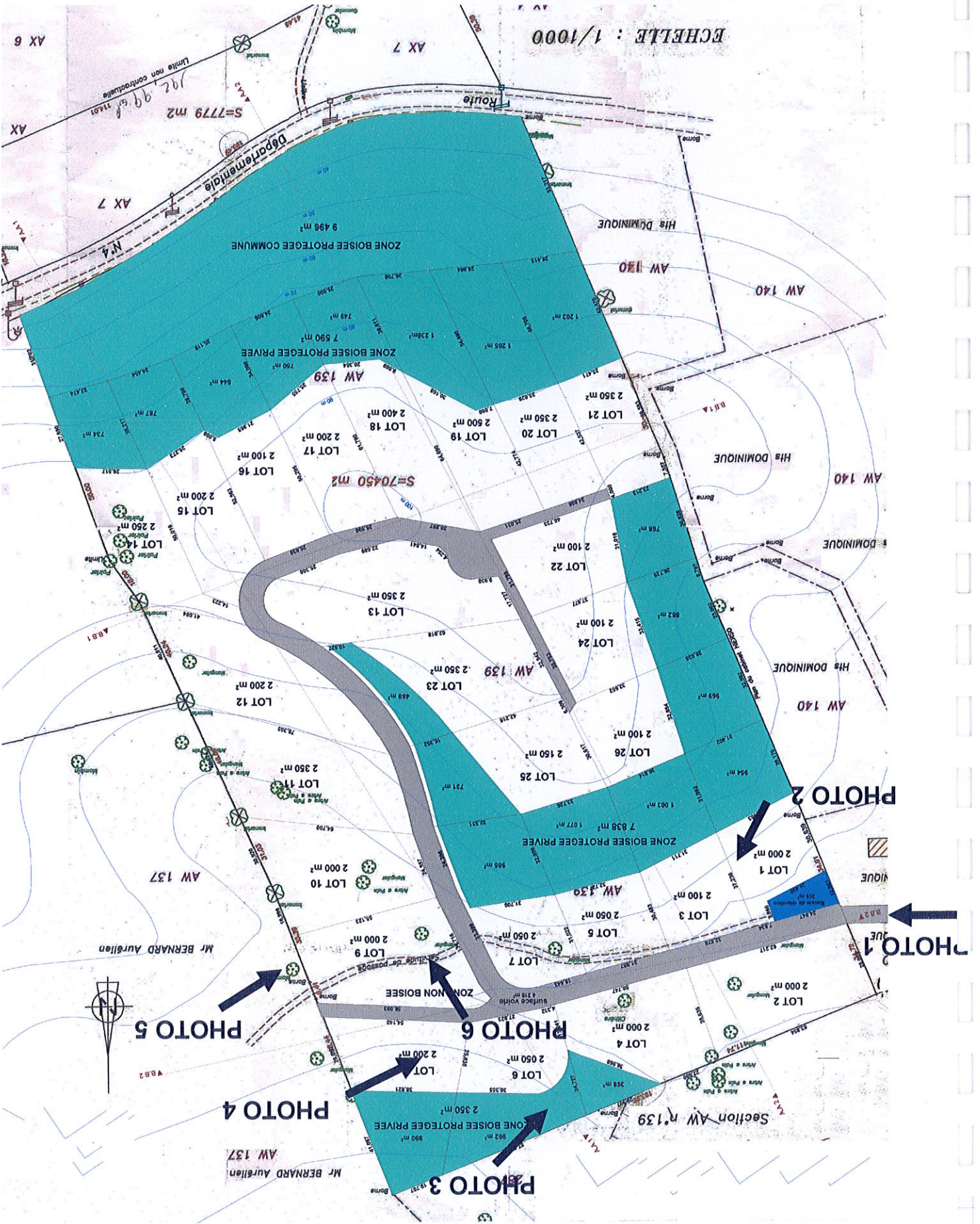


PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTOS DE LOIN

Prise de vues des photos

PHOTO 1

PA 7

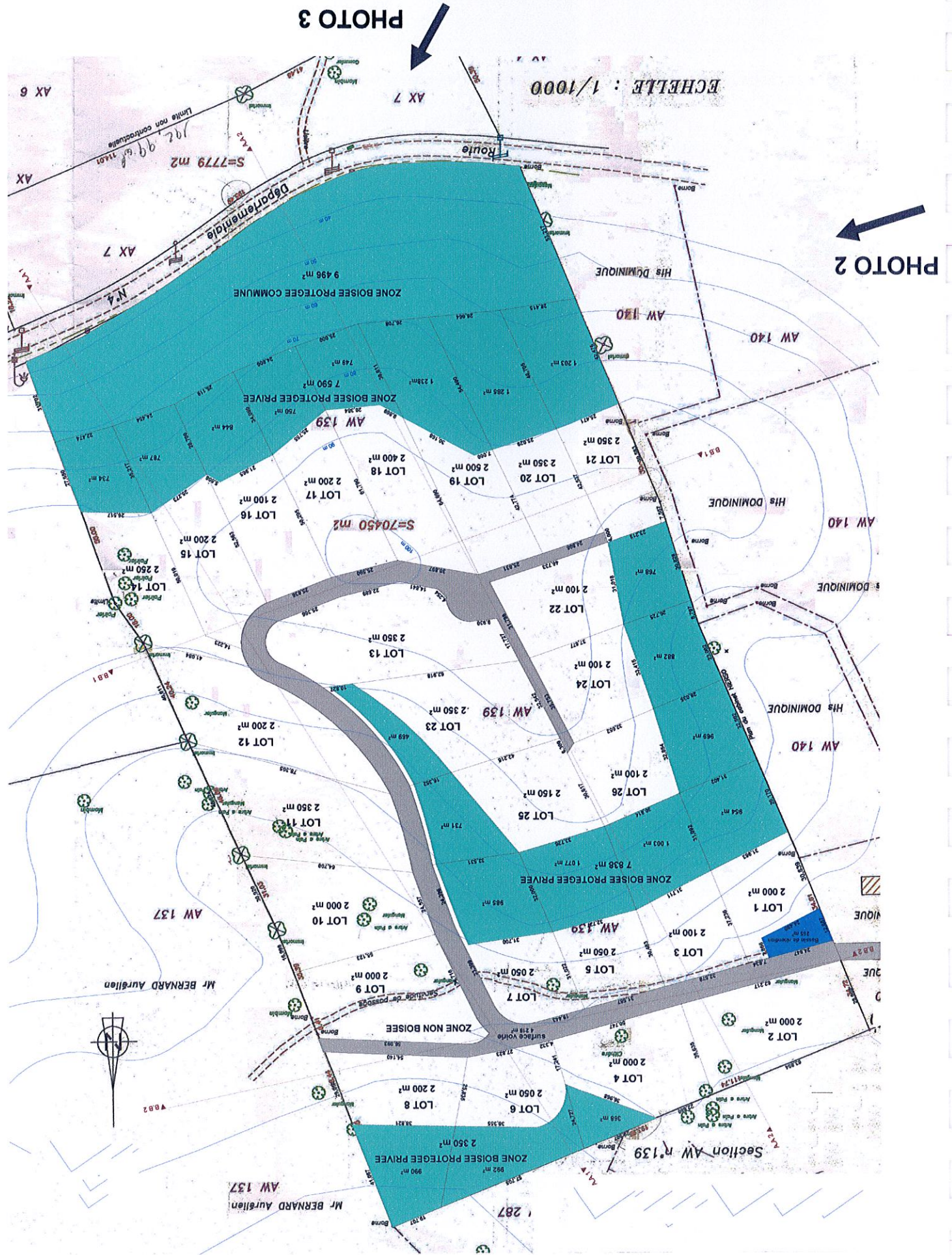




PHOTO 2



PHOTO 3





PHOTO 4

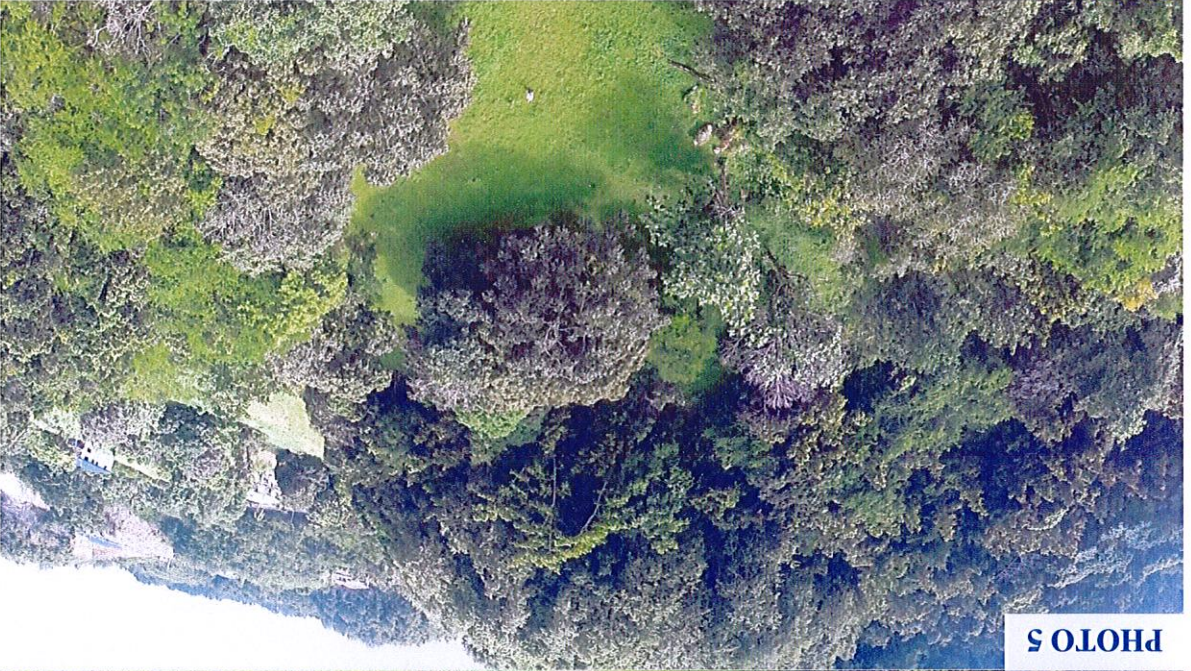


PHOTO 5

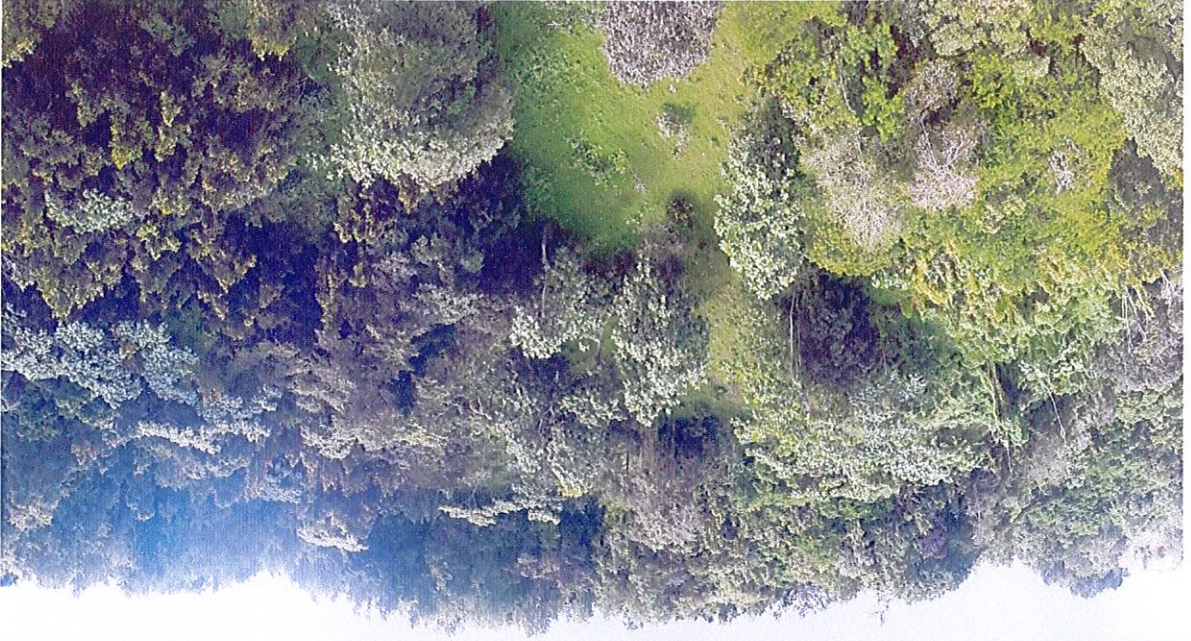
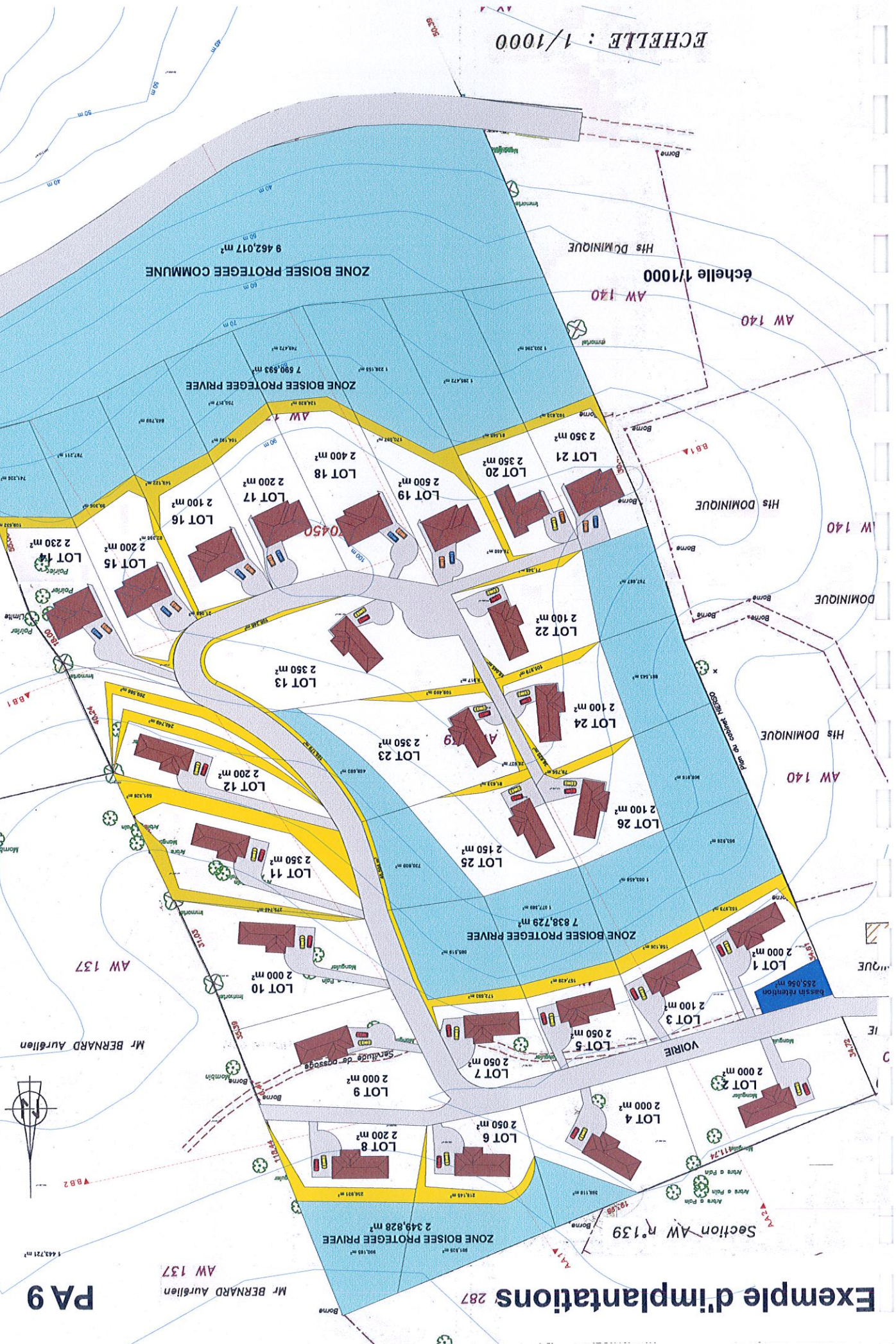


PHOTO 6

6 A 9

~~ECHTELLE : 1/1000~~



PLAN 3D IMPLANTATION VILLAS

